



## EQUIPE DE FRANCE JEUNES FILLES

Espagne du 19 au 21 juin

Pierre MANGIN, Entraîneur National a retenu les joueuses suivantes :  
Leythienne Pauline (Yutz), Bonche Sonia (Lège), Bulleux Chloé (Plan de Cuques), Ringayen Martine (Metz), Manga Christelle (Fleury les Aubrais), Nze Minko Estelle (Nantes), Niombla Gnosiane (Lyon), Blard Céline (Metz), Turpin Eva (Bourg de péage), Vigner Isaure (Angoulême), Guillon Marlène (Hb Vallée) Jaubert Marie (Celles/Belles), Feroussier Océane (Le Pouzin), Hamiti Soraya (Yutz), Cissé Koumba (Cergy), Pruhomme Marie (Cergy)

Il y aura 2 matches amicaux contre l'Espagne : le 20 juin à 20h00 et le 21 juin à 20h00.



## EQUIPE DE FRANCE JEUNES GARCONS

France Jeunes masculins (nés en 90-91)

Stage et matches à Strasbourg du 18 au 23 juin 2007

16 joueurs ont été retenus pour participer à un stage à Strasbourg du 18 au 23 juin durant lequel plusieurs matches amicaux auront lieu. La composition est la suivante :  
BONNEFOIS Kévin (La Seyne Var HB), COURTOIS Antoine (Angers Noyant HBC), DENAT Julien (H B 3 M), TRUCHOT Valentin (ES Besançon Masc.), GAULARD William (E.S. Bruges), M'TIMA Jeffrey (Lasours), AFGOUR Benjamin (Hand Sedan Ardennes), COLIN Maxime (SMEC HB), BARRERE Thomas (HBC Thuir), EYMAN Quentin (SC Sélestat), PAUL Damien (Avon HB), BOURDON Léandre (Montville HB), GILBERT Maxime (E.S. Bruges), STEFAN Andrei (Massy HBC), EBERLIN Ronan (SC Sélestat), MAYAYO Simon (Rosières St Julien HB), MORENCY Cyril (Toulouse HB)



## CNCG

Réunion annuelle de la CNCG des 17, 18 et 19 mai 2007 :

La CNCG avait convoqué 20 clubs dans le cadre du contrôle annuel des clubs du secteur Elite, le 17 mai 2007. A l'issue de sa réunion du 19 mai 2007, elle a pris les décisions suivantes pour la saison 2007/2008, en application de l'article 29 des Règlements généraux applicable depuis sa publication au Handinfos n° 427 du 24/4/2007 :  
--> GFCO Ajaccio HB et OC Cesson HB se voient infligés une amende de 1000€ pour absence non justifiée, malgré convocation (point 4.1.1 de l'article 29 susvisé)  
--> clubs autorisés sans restriction, dans le respect de leur budget prévisionnel (point 4.2.2) :

D1F : C Dijon Bourgogne, HBC Nîmes, Havre AC HB, CA Bègles HB  
D2M : Aurillac HB CA, ASPTT Nancy, ASCA Wittelsheim, Dijon Bourgogne HB, US Saintes HB, Pays d'Aix UC HB, Massy Essonne HB

--> clubs autorisés avec limitation de leur masse salariale autorisée (point 4.2.2) :  
D1F : US Mios, H Metz ML, CJF Fleury, SC Angoulême, ES Besançon Fém  
D2M : RS St Cyr Touraine HB, Billère HB, Lille HBC Villeneuve d'Ascq  
--> décisions en sursis dans l'attente de pièces complémentaires (point 4.2.2) :  
D2M : HBC Nantes, ES Besançon Masc

Réunion de la commission contentieuse de la CNCG du 29 mai 2007 :

Saisie par la CNCG de demandes de sanctions à l'encontre de 5 clubs comme le prévoit le point 5.1 du nouvel article 29 des Règlements généraux, la Commission contentieuse de la CNCG s'est réunie par conférence téléphonique le 29 mai 2007 et a entendu les clubs concernés. A l'issue de sa réunion, elle a pris les décisions suivantes, pour la saison 2007/2008 :

--> club autorisé sans restriction, dans le respect de son budget prévisionnel (point 4.2.2) :  
D2M : Angers Noyant HBC  
--> clubs autorisés avec limitation de leur masse salariale (point 4.2.2) :  
D1F : Issy les Moulineaux HBC  
D2M : OC Cesson HB  
--> club exclu du secteur Elite :  
D1F : Mérignac HB  
--> club non autorisé à participer au championnat D1F :  
CS Vesoul Haute Saône



## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

REUNION DU 06/06/2007

- Une date de suspension avec sursis :  
Joueur FABER Jean (HBC SEREMANGE ERZANGE),  
motif : Propos excessifs à arbitres pendant match
- Deux dates de suspension avec sursis :  
Joueur CANCE Grégory (REVEIL DE NOGENT),  
motif : Action de revanche après irrégularité grossière subi pendant match  
Joueur FLAVIUS Stéphane (CM AUBERVILLIERS),  
motif : Action de revanche suite à ceinturage d'un adversaire
- Une date de suspension ferme :  
Joueur KOUZMET Abdeljalil (CS ANNECY LE VIEUX),  
motif : Provocation sur adversaire par propos excessifs pendant match  
Capitaine ALLEMAN Vincent (LOUDUN HB HT POITOU),  
motif : Attitude incorrecte vers public après match  
Joueuse DE PELLEGRIN Claudine (APT HB),  
motif : Attitude incorrecte envers arbitres pendant match
- Deux dates de suspension dont une avec sursis :  
Joueur SCOTTO Jean (AS MONACO),  
motif : Irrégularité grossière sur adversaire pour préserver un résultat  
Joueur LUCAS Julien (AS LYON CALUIRE),  
motif : Irrégularité grossière sur adversaire aux fins de préserver un score
- Deux dates de suspension fermes :  
Joueur GABAS Florian (GIRONDINS BORDEAUX HBC),  
motif : Bousculade sur adversaire utilitaire à la préservation d'un score  
Officiel responsable CHOPIN David (CL TOURLAVILLE),  
motif : Propos injurieux à arbitres pendant match
- Trois dates de suspension fermes :  
Joueuse ROY Delphine (ST LOUBES HB),  
motif : Propos injurieux à arbitres pendant match
- Six dates de suspension dont trois avec sursis :  
Capitaine CHABOISSEAU Serge (VALENC HB),  
motif : Attitude physique menaçante sur arbitres pendant match  
Officiel PUYAU Jean-Marc (ASPOM BEGLES),  
motif : Propos excessifs à arbitres après match
- Six dates de suspension dont deux avec sursis :  
Joueur GHERRAM Abdelhafide (HBC GAGNY),  
motif : Attitude physique menaçante sur arbitres pendant match
- Six dates de suspension fermes :  
Arbitre ROSIAUX Eddy (MERIGNAC HB),  
motif : Bousculade volontaire sur officiel de banc après match
- Huit dates de suspension fermes + 2 sursis devenant fermes (1ère récidive) :  
SOBOLEWSKI Detlef (SMEC HB MASC.),  
motif : Propos excessifs à arbitres après match



## APPEL A CANDIDATURE

- Organisation d'un match France A masculin le jeudi 25 octobre 2007
- Organisation d'un match France A masculin le samedi 27 ou dimanche 28 octobre 2007.

*L'adversaire de l'équipe de France est à ce jour inconnu.*

Les cahiers des charges sont à retirer auprès de Frédéric Morel – Services Relations Extérieures : 01 46 15 74 50 – f.morel@ff-handball.org

**Les dossiers de candidature sont à remettre pour le lundi 25 juin 2007**

- Organisation d'un match France A féminine – Côte d'Ivoire le mercredi 14 novembre 2007  
Le cahier des charges et dossier de candidature est à retirer auprès de Frédéric Morel – Services Relations Extérieures : 01 46 15 74 50 – f.morel@ff-handball.org

**Le dossier de candidature est à remettre avant le 27 juin 2007.**



## EXTRAITS PV BUREAU DIRECTEUR

Retrouvez l'intégralité des PV sur le site internet de la FFHB

Bureau Directeur du 7 juin 2007

La séance est ouverte à 12h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1 – Le Bureau Directeur fait le point de la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport au siège de la Fédération.

2 - En application de l'article L. 131-15 du code du sport, qui stipule que la FFHB, fédération délégataire, est seule compétente pour procéder aux sélections en vue des compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux (championnats d'Europe, championnats du Monde et Jeux Olympiques), le Bureau Directeur arrête la procédure suivante :

- la liste des sportifs sélectionnés pour ces compétitions est proposée au Directeur Technique National par l'entraîneur national concerné, pour approbation.
- le Directeur Technique National soumet cette liste au Bureau Directeur pour validation;
- après décision définitive, le Directeur Technique National informe, par courrier, les sportifs concernés de leur sélection et assure la diffusion de la liste des sélectionnés.

3 – Pour les Jeux Olympiques, le Bureau Directeur demande au CNOSF d'appliquer son propre contrat d'assurance pour couvrir les athlètes sélectionnés. Un courrier formalisera cette demande.

4 - Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Michel Persiaux, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission nationale d'examen des réclamations et litiges : Mr Pascal Jeanblanc (Ligue Nord - Pas de Calais), en remplacement de Mlle Valérie Iker, démissionnaire.

5 – En l'absence de décision de l'assemblée générale fédérale sur le sujet, et sur proposition d'Alain Koubi, le Bureau Directeur adopte les principes suivants pour régir les règlements financiers des phases qualificatives aux phases finales des championnats de France 2007 - 2008 :

- matches secs (N2 et N3 masculines, N3 féminine) : le club recevant prend en charge les frais d'arbitrage et rembourse au club visiteur, sur justificatif, la moitié de ses frais de déplacement (calculés selon les dispositions de l'article 7.2 du règlement général des compétitions nationales relatif à la péréquation, soit : distance la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif de 2,34 € par km aller).
- tournois à trois (N2 et N3 féminines) : le club recevant prend en charge les frais d'arbitrage et rembourse aux clubs visiteurs, sur justificatif, le tiers de leurs frais de déplacement (calculés selon les dispositions de l'article 7.2 du règlement général des compétitions nationales relatif à la péréquation, soit : distance la plus courte pour se rendre au lieu du tournoi, au tarif de 2,34 € par km aller).

Le Bureau Directeur demande à la Commission nationale d'organisation des compétitions d'intégrer ces dispositions dans les règlements concernés.

Pour les phases finales (N2, N3 masculines et N1, N2, N3 féminines), le règlement financier est défini par l'annexe 5.1.1.6 du fascicule « Guide financier » de l'annuaire fédéral.

6 – Le Bureau Directeur évoque le sujet de l'organisation des phases finales des coupes de France masculine et féminine. Un projet sera présenté à l'assemblée générale 2008.

7 – A l'occasion de la préparation de l'annuaire fédéral 2007 -2008, il est apparu que la nouvelle rédaction adoptée par l'assemblée générale pour le point 4.1 f) du règlement général des compétitions nationales relatif aux dispositions particulières pour les joueurs en centre de formation agréés n'était pas conforme aux règles fixées par les textes fédéraux sur les centres de formation, déclinés à partir des textes ministériels (les centres de formation sont composés de joueurs ou joueuses de 18 à 22 ans compris ; en outre, deux dérogations par centre sont possibles, accordées par la DTN, pour que des joueurs (euses) de 16 et 17 ans intègrent aussi un centre agréé).

Le Bureau Directeur valide donc la rédaction suivante, conforme avec la réglementation sur les centres de formation :

« Règlement général des compétitions nationales

...

#### 4.1. COMPOSITION ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

f) Dans un Centre de formation agréé par la FFHB, 5 joueurs(euses) de 18 à 22 ans (le cas échéant, les 2 joueurs(euses) de 16 ou 17 ans qui doivent être inscrits sur la liste

nationale et avoir obtenu une dérogation de la part de la DTN) peuvent évoluer en équipe première et en équipe réserve lors d'une même journée de compétition. »

8 – Sur proposition d'Alain Koubi, le Bureau Directeur adopte les tarifs des places pour le Tournoi de Paris – Ile de France masculin des 22 et 23 mars 2008

Catégorie 1 Places numérotées	Jusqu'au 31/12/2007	Du 01/01 au 07/03/2008	A partir du 08/03/2008
Samedi 22 mars 2008	20 €	25 €	30 €
Dimanche 23 mars	20 €	25 €	30 €
Samedi - Dimanche	30 €	35 €	45 €

Catégorie 1 Places non numérotées	Jusqu'au 31/12/2007	Du 01/01 au 07/03/2008	A partir du 08/03/2008
Samedi 22 mars 2008	15 €	18 €	22 €
Dimanche 23 mars	15 €	18 €	22 €
Samedi - Dimanche	20 €	25 €	30 €

9 - Jacques Bettenfeld et Joël Delplanque font le point de la démarche engagée auprès du Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges pour un audit et une analyse des textes réglementaires fédéraux, en particulier les règlements généraux (cohérence de la rédaction, sécurisation des procédures, ...).

10 - Le Bureau Directeur décide de présenter la candidature de Jean-Paul Renaud (suppléante : Monique Ansquer) au Conseil National du CoSMoS (qui comprend 28 membres dont 15 issus des Fédérations et CNOSF, 7 issus du sport professionnel et 6 issus des autres employeurs : Liges, Comités, associations ...). Il incite par ailleurs les employeurs du Handball qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au CoSMoS.

La séance est levée à 13h.



## DIVISION 1 MASCULINE

### 26ÈME JOURNÉE

US CRÉTEIL HB	23 - 25	DUNKERQUE GRAND LITTORAL
TREMBLAY-EN-FRANCE HB	36 - 36	TOULOUSE HB
MONTPELLIER HB	27 - 27	CHAMBÉRY SAVOIE HB
ISTRES OUEST PROVENCE HB	20 - 25	PARIS HB
UMS PONTAULT - COMBAULT HB	33 - 30	SC SÉLESTAT HB
SMV VERNON HB	27 - 30	USAM NIMES GARD
US IVRY HB	42 - 29	VILLEURBANNE HB ASSOCIATION

1	US Ivry Handball	69	26	20	3	3	769	671	98
2	Montpellier Handball	67	26	18	3	5	789	625	164
3	Chambéry Savoie handball	64	26	18	6	2	739	673	66
4	Dunkerque Grand Littoral	63	26	18	7	1	720	652	68
5	USAM Nimes Gard	62	26	15	5	6	748	680	68
6	Tremblay-en-France Handball	56	26	14	10	2	786	754	32
7	Paris Handball	54	26	13	11	2	634	616	18
8	US Créteil Handball	51	26	11	12	3	697	709	-12
9	Istres Ouest Provence Handball	45	26	8	15	3	675	705	-30
10	Toulouse Handball	42	26	6	16	4	665	698	-33
11	UMS Pontault-Combault HB	41	26	6	17	3	696	768	-72
12	SC Sélestat Handball	41	26	7	18	1	683	802	-119
13	Villeurbanne Handball Association	37	26	5	20	1	609	753	-144
14	SMV Vernon Handball	36	26	4	20	2	676	780	-104



## CHAMPIONNAT DE FRANCE SAISON 2006-2007

### NATIONALE 3 MASCULINE

#### DEMI-FINALES RETOUR

PARIS HB ASS.	25-21	HBC NANTES
CM AUBERVILLIERS	36-42	USAM NIMES GARD

#### MATCH RETOUR BARRAGE ACCESSION

MATCH 1		
AURILLAC HB CA	37-27	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY
AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	A jouer	AURILLAC HB CA
MATCH 2		
ACBB	25-29	CMS OISSEL



Toute information à propos de la constitution des poules des championnats 2007-2008 a un caractère hautement provisoire !!! Cette constitution ne sera définitive qu'à l'extinction des recours engagés. Une mise à jour sera effectuée systématiquement au fur et à mesure des décisions et de leurs conséquences (des clubs peuvent être amenés à changer de poule voire de championnat).

DIVISION 1 FEMININE			D2 FEMININE		
1	CS VESOUL HAUTE SAONE	1	ESC YUTZ HB	1	ESC YUTZ HB
2	MERIGNAC HB	2	HB PLAN DE CUQUES	2	HB PLAN DE CUQUES
3	US MIOS BIGANOS	3	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	3	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY
4	ES BESANCON FEMININ	4	SUN AL BOUILLARGUES	4	SUN AL BOUILLARGUES
5	HB METZ MOSELLE LORRAINE	5	TOULON ST CYR VAR HB	5	TOULON ST CYR VAR HB
6	C. DIJON BOURGOGNE	6	ASU LYON VAULX EN VELIN	6	ASU LYON VAULX EN VELIN
7	ISSY LES MOULINEAUX HB	7	HBC CELLES SUR BELLE	7	HBC CELLES SUR BELLE
8	SCA ANGOULEME HB	8	HB FEMININ ARVOR 29	8	HB FEMININ ARVOR 29
9	CJF FLEURY LES AUBRAIS	9	HBC OCTEVILLE SUR MER	9	HBC OCTEVILLE SUR MER
10	HBC. NIMES	10	NOISY LE GRAND HB	10	NOISY LE GRAND HB
11	CA BEGLES HB	11	POITIERS EC/JAUNAY CLAN	11	POITIERS EC/JAUNAY CLAN
12	HAVRE AC HB	12	DROME BOURG DE PEAGE HB	12	DROME BOURG DE PEAGE HB

  

NATIONALE 1 FEMININE					
POULE 1			POULE 2		
1	BORDES SPORTS	1	US LA CRAU HB	1	US LA CRAU HB
2	TOULOUSE FEMININ HB	2	LE POUZIN HB 07	2	LE POUZIN HB 07
3	STELLA SPORT ST MAUR HB	3	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM E.	3	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM E.
4	EAL ABBEVILLE HB	4	ASAN CERGY PONTOISE	4	ASAN CERGY PONTOISE
5	NANTES L.A. HB	5	HB C. NIMES ®	5	HB C. NIMES ®
6	HBC CHAMBLY	6	ES BESANCON FEMININ ®	6	ES BESANCON FEMININ ®
7	CL COLOMBELLES	7	SERVOLEX HBC LA MOTTE SERVOLEX	7	SERVOLEX HBC LA MOTTE SERVOLEX
8	SM VERNON HB	8	ASPTT STRASBOURG	8	ASPTT STRASBOURG
9	BERGERAC HB	9	HB ST ETIENNE ANDREZIEUX	9	HB ST ETIENNE ANDREZIEUX
10	OSM LOMME LILLE M. HB	10	BRON HB	10	BRON HB
11	LES HERBIERS VENDEE HB	11	BLANZAT SPORTS MONTLUCON	11	BLANZAT SPORTS MONTLUCON
12	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	12	HB METZ MOSELLE LORRAINE ®	12	HB METZ MOSELLE LORRAINE ®

  

NATIONALE 2 FEMININE					
POULE 1		POULE 2		POULE 3	
1	MERIGNAC HB ®	1	CM AUBERVILLIERS	1	AL ECHIROLLES HB
2	ROCHECHOUART ST JUNIEN HB 87	2	C. DIJON BOURGOGNE ®	2	PLAN DE CUQUES ®
3	VILLEMOMBLE HB	3	US ALFORTVILLE HB	3	APT HB
4	HBC GAGNY	4	ISSY LES MOULINEAUX HB ®	4	HBC LA GARDE
5	HBC OLORON	5	ASPTT NANCY VANDOEUVRE	5	JACOU CLAPIERS LES CRES HB
6	ES COLOMBES HB	6	COURCELLES CHAUSSY HB	6	ASU LYON VAULX EN VELIN ®
7	CFJ FLEURY LES AUBRAIS ®	7	ROUEN 76 UNIVERSITE HB	7	AL ST GENIS LAVAL HB
8	SCA ANGOULEME HB ®	8	HBC KINGERSHEIM	8	HB ST JULIEN DENICE GLEIZE
9	AS MONTIGNY LE BRETONNEUX	9	HBC ST AMAND LES EAUX P.H.	9	CS VESOUL HAUTE SAONE ®
10	ASPTT LIMOGES	10	AS MANTES	10	AS CANNES
11	RENNES METROPOLE HB	11	AS STE MAURE TROYES HB F.	11	AS PALENTE ORCHAMPS HB
12	LEGE CAP FERRET HB	12	ESC YUTZ HB ®	12	ASPTT MARSEILLE

  

NATIONALE 3 FEMININE					
POULE 1		POULE 2		POULE 3	
1	AVIRON BAYONNAIS HB	1	ST CYR TOURAIN HB	1	USM MONTARGIS
2	TOULOUSE HB FEMININ ®	2	LANESTER HB	2	AST CHATEAUNEUF
3	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB	3	CSL AULNAY S/BOIS	3	A. FEUQUIERES ST BLIMONT
4	US MIGNE AUXANCE HB	4	LAVAL ANDOUILLE 53 HB	4	US IVRY HB
5	ST LOUBES HB	5	NANTES LA HB ®	5	EAL ABBEVILLE HB ®
6	HBC QUINT-FONSEGRIVES	6	ASV CHATENAY MALABRY	6	DREUX AC HB
7	US MIOS BIGANNOS HBC ®	7	CSC LE MANS	7	CL COLOMBELLES ®
8	VAL DE BOUTONNE HBC	8	HB FEMININ ARVOR 29 ®	8	CA LISIEUX HB
9	E. MURET BRUGUIERES	9	PLOUVORN HB	9	AC SOISSONS
10	PANALOISIRS HB	10	ES PLESCOP HB	10	BLANC MESNIL SPORT HB
11	CA BEGLES ®	11	MSD CHARTRES	11	HBC ST LEU/TAVERNY
12	HBC BARAQUEVILLE	12	LOCMARIA HB	12	HBC NOISIEL

  

POULE 4		POULE 5		POULE 6	
1	ASPTT BAR LE DUC HB	1	CA PONTARLIER HB	1	MEYLAN HB
2	CS REICHSTETT	2	HBC AIX EN SAVOIE	2	LE POUZIN HB 07 ®
3	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM E. ®	3	TASSIN UODL HB	3	STADE CLERMONTOIS
4	HB DETTWILLER HOCHFELDEN FEM.	4	CS DECINES	4	SUN AL BOUILLARGUES ®
5	HBC HARNES	5	AL VOIRON HB	5	TOULON ST CYR VAR HB ®
6	SMEPS HB 54	6	US ST VIT HB	6	SANFLO MURAT HB
7	HBC AULNOYE AYMERIES	7	ASC CHEVIGNY ST SAUVEUR	7	ASPTT GRASSE MOUANS SARTOUX
8	REIMS CHAMPAGNE HB	8	ASCAP PAYS DE MONTBELIARD HB	8	ST GERMAIN BLAVOZY HB
9	MON'S PORT HB	9	CS ANNECY LE VIEUX	9	CS MARGUERITTES
10	HB AS ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	10	ALC LONGVIC	10	ASPTT NICE HB
11	ASPTT EPINAL	11	JA MAICHE	11	CHATAIGNERAIE HB
12	RC EPERNAY HB	12	ST CHAMOND HB PAYS DE GIER	12	MARTIGUES PORT DE BOUC HB



Toute information à propos de la constitution des poules des championnats 2007-2008 a un caractère hautement provisoire !!! Cette constitution ne sera définitive qu'à l'extinction des recours engagés. Une mise à jour sera effectuée systématiquement au fur et à mesure des décisions et de leurs conséquences (des clubs peuvent être amenés à changer de poule voire de championnat).

DIVISION 2 MASCULINE	
1	ANGERS NOYANT HBC
2	US SAINTES HB
3	BILLERE HB
4	VILLEURBANNE HB AS.
5	MASSY ESSONNE HB
6	LILLE METROPOLE HBC VILLENEUVE D'ASCO
7	DIJON BOURGOGNE HB
8	HBC NANTES
9	ES BESANCON MASCULIN
10	AURILLAC HB CA
11	PAYS D AIX UC HB
12	OC CESSON HB
13	ST CYR TOURAINE HB
14	MULHOUSE/RIXHEIM/WITTELSHEIM/ALTKIRCH HB
15	ASPTT NANCY VANDOEUUVRE
16	SM VERNON HB

NATIONALE 1 MASCULINE			
POULE 1		POULE 2	
1	GIRONDINS DE BORDEAUX HBC	1	HBC CONFLANS
2	HBC GIEN LOIRET	2	GFCO AJACCIO HB
3	TORCY HB M.L.V.	3	BELFORT AU HB
4	LIVRY VILLEPINTE 93	4	CHATEAUNEUF HB
5	ES NANTERRE HB	5	MONTPELLIER HB ®
6	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	6	THONVILLE MOSELLE HB
7	HBC LIBOURNE	7	VALENCE HB
8	ST GRATIEN SANNOIS HB	8	US MONTELMAR CRUAS HB
9	LANESTER HB	9	ES VILLENEUVE LOUBET HB CA
10	US LAGNY HB	10	CAVIGAL NICE SPORTS HB
11	US IVRY HB ®	11	ASL ROBERTSAU
12	LE CHESNAY YVELINES HB	12	HBC CHALON SUR SAONE
13	MAINVILLIERS CHARTRES HB	13	JUS SALON HB
14	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB	14	CHAMBERY SAVOIE HB ®

NATIONALE 2 MASCULINE			
POULE 1		POULE 2	
1	AS ST OUEN L'AUMONE	1	DUNKERQUE HB GRAND LITTORAL ®
2	AS ST MANDE HB	2	BOIS COLOMBES SPORTS
3	PAU NOUSTY SPORTS	3	HB HAZEBROUCK 71
4	LORMONT HB	4	CJF ST MALO
5	MORLAIX PLOUGONVEN HB	5	CO SAVIGNY S'ORGE
6	RODEZ OC AVEYRON	6	HAINAUT HBC
7	CJ BOUGUENAI HB	7	USM SARAN
8	TOULOUSE UNION HB ®	8	GRAVELINES US HB
9	E. ROYAN ST GEORGES HB	9	CO VERNOUILLET
10	LIMOGES HAND 87	10	STADE VALERIQUEAIS
11	POITIERS EC-JAUNAY CLAN	11	CSA KREMLIN BICETRE
12	AGJA BORDEAUX CAUDERAN	12	PARIS HBC ®
13	HBC NANTES ®	13	C. BILLY MONTIGNY HB
14	<b>AUNIS OU AURILLAC (match retour le 16/6)</b>	14	CSM OISSEL
POULE 3		POULE 4	
1	S. METZ EC HB	1	VENISSIEUX HB
2	MULHOUSE/RIXHEIM/WITTELSHEIM/ALTKIRCH	2	CS BOURGOIN JALLIEU
3	AS FOLSCHVILLER HB	3	GRENOBLE ST MARTIN D'HERES
4	HBC SEMUR EN AUXOIS	4	MEYLAN HB
5	ASPTT EPINAL	5	MARTIGUES PORT DE BOUC HB
6	CS ANNECY LE VIEUX HB	6	LA SEYNE VAR HB
7	REIMS CHAMPAGNE HB	7	AL ST GENIS LAVAL
8	CS VESOUL HAUTE SAONE	8	ISTRES OUEST PROVENCE HB ®
9	HAND SEDAN ARDENNES	9	HB CORTE
10	SC SELESTAT HB ®	10	AS LYON CALUIRE
11	US CRETEIL ®	11	AS MONACO
12	AS HAGUENAU	12	AMSL FREJUS
13	COLMAR HC	13	USAM NIMES GARD ®
14	CM AUBERVILLIERS	14	VILLEURBANNE HB AS ®

® = équipe réserve



Toute information à propos de la constitution des poules des championnats 2007-2008 a un caractère hautement provisoire !!! Cette constitution ne sera définitive qu'à l'extinction des recours engagés. Une mise à jour sera effectuée systématiquement au fur et à mesure des décisions et de leurs conséquences (des clubs peuvent être amenés à changer de poule voire de championnat).

NATIONALE 3 MASCULINE			
<b>POULE 1</b>		<b>POULE 5</b>	
1	GIRONDINS DE BORDEAUX ®	1	ASV CHATENAY MALABRY
2	ASPOM BEGLES HB	2	CERNAY WATTWILLER HB
3	ES BRUGES	3	ISSY HANDBALL MASCULIN
4	S. PESSAC UC HB	4	UMS PONTAULT COMBAULT ®
5	ASSON SPORTS	5	HBC SEREMANGE ERZANGE
6	<b>AURILLAC OU SAINTES ®</b>	6	ASPTT NANCY VANDEUVRE ®
7	HBC CARCASSONNE	7	CS REICHSTETT
8	EF TREBES BADENS HB	8	USM VILLEPARISIS
9	AS IRISARTARRAK	9	FC MULHOUSE 1893 HB
10	AS L'UNION	10	ROMILLY HB
11	HBC OBJAT CORREZE	11	ASL ROBERTSAU ®
12	PANALOISIRS HB	12	MOLSHEIM OLYMPIQUE CLUB
13	MONTPON MUSSIDAN	13	ASPTT BAR LE DUC
14	HBC THUIR	14	E. TROYES ROSIERES
<b>POULE 2</b>		<b>POULE 6</b>	
1	ANGERS NOYANT HB ®	1	US ATLKIRCH
2	ASB REZE	2	BEEV VA HB MONTBELIARD HB
3	NIORT HB SOUCHEEN	3	ESS DIEULOUARD HB
4	LESNEVEN LE FOLGOET HB	4	AS PALENTE ORCHAMPS HB
5	US METRO	5	HBC SCHILTIGHEIM
6	<b>AUNIS OU SAINTES ®</b>	6	RC STRASBOURG
7	LE MANS SARTHE HB 72	7	ES BESANCON MASCULIN ®
8	CARQUEFOU HB	8	CL MARSANNAY HB
9	AEEEC PONT DE CE	9	PLOBSHEIM OC
10	TRIGNAC HB	10	ES BOUSSE LUTTANGE RURANGE
11	BIARD HBC	11	DIJON BOURGOGNE HB ®
12	UNION CENTRE CHARENTE HB	12	ALC LONGVIC
13	OC CESSON HB ®	13	MARMOUTIERS WASSELONNE SP.
14	GUINGAMP HB	14	DOLE HB
<b>POULE 3</b>		<b>POULE 7</b>	
1	CPB RENNES HB	1	HB RHONE EYRIEUX
2	ST MICHEL SPORTS	2	SE BEAUNE
3	LEVALLOIS SC HB	3	MJC VAULX EN VELIN
4	LIVRY VILLEPINTE 93 ®	4	HB ST ETIENNE ANDREZIEUX
5	HBC GAGNY	5	SALAMANDRE ST DOULCHARD HB
6	JS CHERBOURG	6	U. HB TARASCON BEAUCAIRE
7	PL GRANVILLE	7	AS FONTAINE HB
8	AL LOUDEAC	8	US ST EGREVE HB
9	CAEN HB	9	SANFLO MURAT HB
10	CHAVILLE HB	10	US ISSOIRE HB
11	CSM SULLY	11	HBC AIX EN SAVOIE
12	ASNIERES HBC	12	HBC ASSAU
13	SMV VERNON HB ®	13	LYON 9 HB
14	DREUX AC HB	14	HBC COURNON
<b>POULE 4</b>		<b>POULE 8</b>	
1	MASSY ESSONNE HB ®	1	HB MOUGINS M.S. MANDELIEU
2	ACBB	2	JS BONIFACIO HB
3	VILLEMOMBLE HB	3	THAU HB FRONTIGNAN
4	REVEIL NOGENT HB	4	OS HYERES HB
5	STELLA SPORTS ST MAUR HB	5	AUBAGNE SPORTS HB
6	A. FEUQUIERES ST BLIMONT	6	CSM MARSEILLE PROVENCE HB
7	CO WATTRELOS HB	7	ASBTP NICE HB
8	MJC NOEUX LES MINES HBC	8	HBC CLERMONT SALAGOU
9	LILLE M. HBC VILLENEUVE D'ASCO ®	9	US LA CRAU HB
10	BEAUVAIS OUC	10	ST RAPHAEL VAR HB ®
11	RC ARRAS	11	PAYS D'AIX UC HB ®
12	CS MEAUX	12	HBC ST AFFRIQUE
13	HB AL NEVILLE EN FERRAIN	13	HB LA GARDE
14	AMIENS PICARDIE HAND	14	VITROLLES HB

® = équipe réserve